-202SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 17 octobre 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 2 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 30
Nombre de voix pouvoirs : 24

Etaient présents : Mmes, FATH, GLAD, KASTNER, LANG, MARAJO-GUTHMULLER, MELLON, MULLER, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BUFFA, HASSENFRATZ, HERRMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, ROYAL, SCHIMPF, SCHMITT, SUSS.

Ont donné procuration : Mmes BELRHITI, HECKEL, KRIEGER, LEHMANN, LORENTZ, SANDER, SCHNITZLER, SENGEL, STIEFEL, WEY, MM., BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, STAATH, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Désignation d'un représentant du SYCOPARC au Conseil d'administration de la Fédération des Parcs en remplacement de M. Michaël WEBER

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
CONSIDERANT que le Président et le Directeur sont membres de droit,
CONSIDERANT que chaque Parc dispose d'un siège supplémentaire au Conseil d'Administration de la Fédération des Parcs Naturels de France,
CONSIDERANT la demande de remplacement formulée par M. WEBER,

Décision : Le Comité Syndical décide :
- de désigner M. Patrick BASTIAN en qualité de représentant du SYCOPARC au Conseil d'administration de la Fédération des Parcs, en complément de Mmes Nathalie MARAJO-GUTHMULLER et Rita JACOB-BAUER.

Pour extrait conforme

La Présidente,

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20261017-CS171026DEL8-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026